

COMMUNIQUE DE PRESSE – 19 août 2024

## Importants travaux à l'étang de la Gruère



*Un ponton continu sera construit dans la zone « tout public » située dans la partie sud-ouest de l'étang de la Gruère. Les travaux s'étendront d'août 2024 à juin 2025.*

**Afin d'améliorer l'accueil des nombreux visiteurs et de réduire l'impact sur le fragile écosystème de la réserve naturelle, d'importants travaux seront réalisés à l'étang de la Gruère, sur la commune de Saignelégier, afin de réaménager le sentier qui longe le plan d'eau. Les mesures ont été présentées à la presse lundi matin. Le chemin a été divisé en deux zones distinctes. Le secteur « tout-public » sera aménagé avec un ponton continu surélevé, alors que le périmètre « à faible infrastructure » sera uniquement balisé avec des cordes, afin que les visiteurs restent sur le sentier. Devisés à quelque 500'000 francs, ces travaux qui débutent ce lundi entraîneront la fermeture d'une partie de l'accès à l'étang de la Gruère à partir du jeudi 22 août. Il est prévu qu'ils durent jusqu'au printemps 2025.**

Un important chantier débute cette semaine sur le site de l'étang de la Gruère à Saignelégier. Présentés à la presse lundi matin, les travaux consistent en un réaménagement complet du sentier qui longe le plan d'eau. L'objectif est notamment d'améliorer l'accueil des quelque 150'000 visiteurs qui fréquentent le site chaque année mais également de les canaliser afin de préserver la réserve naturelle dont la tourbière est reconnue d'importance nationale.

## **Deux secteurs différents**

Le pourtour de l'étang a été divisé en deux secteurs distincts avec des vocations différentes. La zone « tout public », au sud-ouest, qui s'étend sur 687 mètres entre l'accès depuis la Petite Theurre et la digue côté scierie, concentre le plus de visiteurs. Sur cette partie, un ponton continu sera construit, rendant le tronçon accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. D'une largeur de 1 mètre 40 à 2 mètres, il sera ponctué de plateformes permettant d'observer le paysage et d'accéder à l'eau.

Contrairement à l'infrastructure actuelle, le nouveau ponton ne sera pas posé à même le sol ; il sera surélevé de 50 centimètres et reposera sur des pilotis, diminuant ainsi l'impact sur l'environnement et canalisant le public. Ce type de structure a également l'avantage de promettre une durée de vie plus longue. L'autre partie du sentier qui longe l'étang, au nord-est, est définie comme « secteur à faible infrastructure ». Sur ce tronçon, le chemin sera en partie recouvert de copeaux de bois et sera délimité par un cordage afin de maintenir le public sur le sentier et limiter ainsi l'impact sur la réserve naturelle.

## **Fermeture partielle du site**

Ces importants travaux d'aménagement débutent cette semaine et se poursuivront jusqu'au printemps 2025, voire jusqu'à fin juin 2025, selon les conditions météorologiques. A partir du jeudi 22 août 2024 et durant toute la durée du chantier, l'accès à la partie « sud-ouest » du sentier (zone « tout public ») sera fermé au public. Il ne sera par conséquent plus possible de faire le tour de l'étang. La zone « nord-est » quant à elle, restera accessible aux visiteurs.

Les travaux sont devisés à quelque 500'000 francs. Près de 65% de ce montant est supporté par l'État alors que la Loterie romande apporte une contribution de 150'000 francs. Le solde de quelque 25'000 francs est financé par la commune de Saignelégier. En tant que propriétaire de l'étang, cette dernière est en charge de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures d'accueil du site. Les autorités communales ont mandaté le Parc naturel régional du Doubs et le Centre Nature Les Cerlatez pour le suivi et la coordination du chantier. La fourniture du bois et la réalisation des nouvelles infrastructures ont été confiées à deux entreprises des Franches-Montagnes.

Afin de répondre au mieux aux besoins des différents usagers du site, une large consultation a été organisée avec les milieux touristiques, les associations de protection de l'environnement ainsi que la société de pêche de la Gruère. Les services du canton du Jura ont également été associés, en particulier l'Office jurassien de l'environnement, en charge de la revitalisation, de l'entretien et de la surveillance de la réserve naturelle, ainsi que le Service de l'économie et de l'emploi, en charge de la coordination des actions de valorisation touristique du site.

---

## **CONTACTS ET INTERVIEWS**

**Catherine Erba**  
Maire de Saignelégier  
079 455 17 11

**Delphine Devenoges**  
Responsable du Centre Nature Les Cerlatez  
et coordinatrice des travaux  
079 515 91 98